

PLAN GLOBAL DEPLACEMENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES





Une démarche de Plan Global de Déplacement volontaire

- document de **planification / orientation** qui définit une stratégie de mobilité visant à assurer un équilibre durable entre : besoins de mobilité des habitants / environnement / économie / santé
- définit des **objectifs**, une **stratégie**, un **plan d'actions** et un **Plan Pluriannuel d'investissement** en faveur des déplacements
- **concertation** des acteurs de la mobilité, sensibilisation et implication des élus



La démarche de PGD **complémentaire** avec différents documents ...

> ... en cours de réalisation

- SCoT : **S**chéma de **C**ohérence **T**erritoriale de la métropole Nantes St-Nazaire, révision en cours
- PLUi : **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme intercommunal *lancé parallèlement (le Plan Global de Déplacement devra apporter sa contribution sur les questions de mobilité)*

> ... déjà réalisés

- PCET : **P**lan **C**limat **E**nergie **T**erritorial (2014)
- Schéma de secteur d'Erdre et Gesvres (2011)
- Schéma directeur des liaisons douces (2011)
- Agenda 21 (2013)
- Plan de déplacement communal de Nort-sur-Erdre (2010)

> de nombreux documents déjà réalisés = nécessite de pragmatisme



**Composée d'élus et d'agents des communes,
Accompagné par l'Auran et l'Ademe,**

L'équipe Projet travaille le contenu du Plan Global de Déplacement et propose des orientations au « Bureau élargi aux Maires » qui lui décide et valide,

Les membres de l'équipe sont le relais de la démarche auprès des élus communaux et des adjoints,



Le Bureau communautaire et les Maires veulent :

- Une stratégie globale de long terme,
- un plan d'action réalisable « pas un document de plus », donc des projets financés et réalistes sur le court et moyen terme, avec la possibilité d'expérimenter,
- des stratégies sur les éléments qui ne sont pas de la compétence Commune/EPCI pour pouvoir les afficher vers les autorités compétentes comme la Région ou Nantes Métropole,
- Avancer sans attendre la fin de la démarche...

PLAN GLOBAL DEPLACEMENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES



VOLET # 1 : Diagnostic

2 Diagnostic

Réalisé par l'Auran sur la base de l'EDGT

**Visite de chaque commune
(Bureau ou Conseil)**

Sur l'aspect qualitatif du diagnostic

3 Des enjeux au plan d'actions...

3

Des enjeux au Plan d'actions

Quelles orientations pour 3 idées forces ?



Redonner l'envie d'aller à pied et à vélo au quotidien

- Apaisement des vitesses
- Aménagements de proximité
- Equipements vélos dans l'espace public



Donner envie de changer notre Culture de mobilité

- Se déplacer vers le travail autrement,
- Le covoiturage sur petites distances, c'est possible,
- Eco mobilité vers les scolaires
- Action grand public (conscience des enjeux, subventionnement),
- Action partenaires privés (développement applications covoiturages du quotidien ?)



Développer l'idée d'un réseau de transport en commun et à la demande

- Réaliste
- idéal



+ Atelier Plui : comment traduire ces idées forces dans le PLUi ?

- Orientations d'aménagement ? Espaces réservés ?
- Plan de modération intégré ?
- Contraintes de stationnement ?



Plan d'action

- **Pragmatique et financé au niveau communautaire**
- Vers la population
- Vers, avec ou entre les communes
- Auditions des acteurs en Equipe Projet autant que faire se peut pour se mettre en ordre de marche assez vite,

Plan d'action dans chaque commune ?

- Le Maire a la main sur de nombreux aspects, liberté d'action de chaque commune
- Inscription dans la stratégie communautaire nécessaire
- Intérêt de la cohérence et de la complémentarité entre les démarches
- Nécessité d'un travail fin à l'échelle de la commune sur la hiérarchisation des voiries ou le management des vitesses dans le cadre d'un Plan Modes Actifs par exemple
- Le PGD et la communauté peuvent également apporter de la méthode



Proposition :

- Travail en séances pour définir la stratégie,
- Travail en atelier sur les 3 idées forces en vue d'approfondir des actions concrètes
 - à court, moyen et long terme
- Rencontre des services du CEREMA pour connaître et détailler le PAMA (mai 2016)
- Jean Luc BESNIER rencontre les Autorités de transport et Communautés de communes voisines

PLAN GLOBAL DEPLACEMENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES



VOLET # 2 : Stratégie et plan d'actions

Stratégie communautaire



0_ La stratégie globale de mobilité	7
1_ Donner envie d'aller à pied et à vélo	13
2_ Accompagner le développement des transports collectifs	27
3_ Changer notre culture de la mobilité	33
4_ Le plan d'actions	39

2015

221 300 déplacements

60%



132 600

-10 pts

stabilisation du nombre de déplacements en voiture solo

~1%



3 200

=

nombre de déplacements en deux-roues motorisés en très légère augmentation

7%



16 000

+2 pts

amélioration de l'offre / charge du réseau optimisée

0,6%



1 300

+2,5 pts

passage à 3% de la part modale vélo

16,5%



36 000

+1,5 pt

passage à 18% de la part modale de la marche

14,5%



31 600

+4 pts

passage d'un taux de remplissage des voitures de 1,24 à 1,37

2030

263 100 déplacements

+42 000 déplacements

50%



~ 132 600

1,5%



~ 4 500

9%



~ 24 000

3%



~ 8 000

18%



~ 46 000

18,5%



~ 48 000

> Enjeux issus du diagnostic

- > **Donner envie d'aller à pied et à vélo**
- > **Accompagner le développement des transports collectifs**
- > **Changer notre culture de la mobilité**

> Objectif central

Maintien de la part modale du conducteur seul en 2030

> Affirmation d'un territoire cyclable et priorité aux piétons dans les aménagements

Le nécessaire partage de la voirie

Priorité aux piétons dans les aménagements

Le vélo, outil d'aménagement

Le Vélo, vecteur de développement économique

Des points de connexion équipés

Le vélo à assistance électrique en question

De nouvelles routes nécessaires



Maitrise de la demande de mobilité : PLUi

La modération des vitesses

Hierarchisation du réseau routier

En agglomération

Hors agglomération

Quartiers d'habitat en zones apaisées

2 Accompagner le développement des transports collectifs

> **Porter la voix du territoire auprès des Autorités organisatrices de Mobilité**

Conforter les lignes existantes

Accompagner le développement de lignes à Haut niveau de services

Expérimenter de nouvelles dessertes

Améliorer l'intermodalité

Desserte de l'Aéroport du Grand Ouest

Lignes nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire



3

Changer notre culture de la mobilité



> Changer notre culture de la mobilité



La communication vers les habitants

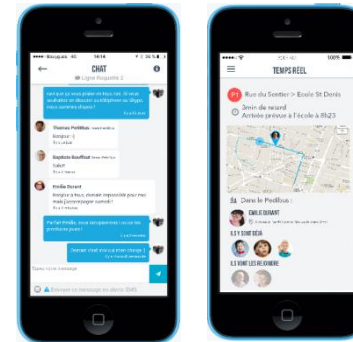
Le management de la mobilité des scolaires

Le management de la mobilité des actifs

Des usages numériques au service de la mobilité de demain

Des besoins différenciés en bornes de recharge pour véhicules électriques

Le projet SMILE



« Chacun a une bonne raison de garder sa voiture »

source : concertation, 2016

Développer la mobilité active (marche / vélo)



A#1 : Réaliser des plans d'actions communales pour les mobilités actives

A#2 : Réaliser les itinéraires cyclables d'intérêt communautaires référencés au SDLD

A#3 : Réaliser un plan en faveur du développement de la pratique du vélo sur le territoire

Développer les Transports Collectifs et l'intermodalité



A#4 : Porter un réseau « cible » de transport en commun à discuter avec les partenaires

A#5 : Aménager des « points de connexion » entre les différentes offres de transport

Changer les comportements : vers une mobilité durable



A#6 : Créer une activité de conseil en mobilité (CeM) au sein du territoire d'Erdre et Gesvres

A#7 : Réaliser un guide à destination des habitants sur les offres de transport et de mobilité

A#8 : Former les scolaires à l'écomobilité : réalisation de PDES

A#9 : Former les scolaires à l'écomobilité : cursus pédagogique de mobilité

A#10 : Réaliser des Plans de Déplacements Inter-Entreprises à l'échelle des parcs d'activités

A#11 : Réaliser le Plan de Déplacements d'Administration d'Erdre et Gesvres

Organiser le transit sur le territoire



A#12 : Contribuer à la définition de l'axe RP1+ de transit Ancenis-Bouvron

Questionner le rôle de la voiture aujourd'hui et demain



A#13 : Encourager le covoiturage et réaliser des actions pour en faciliter la pratique

A#14 : Définir et mettre en œuvre un schéma d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Organiser l'aménagement du territoire



A#15 : Contributions au PLUi

La prospective financière d'Erdre et Gesvres sur la période 2016-2020, présentée au Conseil communautaire le 29 juin 2016, intègre 350 K€ de dépenses annuelles sur les investissements liés au plan d'actions du Plan Global Déplacements.

De nombreuses subventions existent sur les actions du Plan Global Déplacements, tant du côté du Département, que de l'Ademe, de l'Etat ou encore de l'Europe.

Fonctionnement

Gestion des actions par le Service Mobilités (ex Service Transport)

Un temps de travail conséquent est nécessaire dans l'accompagnement de bureaux d'études, la coordination de l'action inter communale et les actions d'animation prévues au Plan Global Déplacements.

Sur une création de poste, une Convention de trois ans est possible avec l'Ademe à hauteur de 24 K€ par an sur les frais de personnel, 15 K€ à la mise en place du poste et 20 K€ de subventions d'éléments de communication ou de sensibilisation.

Capacité du Service Technique à porter **la maîtrise d'ouvrage des opérations** :
Priorisation de cette mission pour une prise en compte dans le plan de charge du Service Technique.

Capacité des collectivités à porter les **questions foncières** :

Aujourd'hui, ni les communes, ni la Communauté de communes ne sont en capacité humaine de traiter les démarches amiables et les procédures.

Il est nécessaire de déterminer qui acquière les parcelles car il faudra identifier un bénéficiaire de l'emplacement réservé dans le PLUi.

Investissements

Plan Pluriannuel d'Investissement

Compte tenu des capacités de la Communauté de communes, deux PPI s'imposent pour atteindre l'objectif fixé à l'action 2 du Plan d'actions « Réaliser les itinéraires cyclables d'intérêt communautaire » :

- > Le premier Plan porte sur les années 2017-2021 à hauteur d'1 million d'euros, soit 200 K€ par an,
- > Il sera suivi d'un second Plan sur la période 2022-2026 dont le montant envisagé est également d'1 million d'euros.

Fonds de concours

La Communauté de communes accompagne les projets communaux en faveur des piétons et des vélos :

- > Traduction de la stratégie communautaire dans un Plan d'actions communales pour les mobilités actives comme préalable ;
- > Association de la Communauté de communes dès les études préalables aux travaux concernés ;
- > 10% du fond de concours global de 3 000 000 d'€ (sur une période de 3 ans) doivent à minima être utilisés par les communes.

Acquisitions foncières

Nécessitées par le besoin de voies cyclables sites propres sur certains axes d'intérêt communautaire.



Objectifs :

Aménager des itinéraires sécurisés et de qualité pour les vélos et les piétons
Planifier un espace public favorable à la mobilité douce

Contenu / modalités :

- Diagnostic des voiries et chemins en considérant les villages, la population, les centralités et générateurs de déplacement, les points de connexion au réseau de transport et les itinéraires cyclables d'intérêt communautaire ou départemental. Diagnostic des limitations de vitesses pratiquées. Diagnostic des opportunités et des manques, en termes de stationnement vélo ;
- Fonction des enjeux ressortis, déclinaison locale de la stratégie communautaire, définition de la Stratégie de la commune, avec ses objectifs propres ;
- Planification des itinéraires cyclables, et de leur fonction. Définition du niveau d'équipement souhaité en stationnement deux roues, notamment près des points de connexion au réseau de transport, et près des commerces et équipements. Plan piéton du bourg ;
- Réalisation d'un Plan d'Actions, avec propositions et chiffrages de solutions techniques adaptées à chaque axe (Chaussée à voie centrale banalisée, bandes, piste en site propre, bandes sur chaussée...), Propositions d'équipement en stationnements vélo, Vote d'un Plan Pluriannuel d'Investissement ;
- Le cas échéant : Propositions d'aménagements favorisant le piéton sur des cas précis, Planification d'actions de communication ;
- Proposition d'emplacements réservés au PLUi pour les sites propres.

Coût estimatif :

- Bureau d'études spécialisés en mobilité dans le cadre d'un marché intercommunal :
 - coût moyen de 15 K€ par commune
 - subvention par l'ADEME de 48 K€
 - subvention via le contrat de ruralité de l'Etat de 50 K€
- Supports pédagogiques ou actions de concertation
- Soutien méthodologique et en ingénierie de l'Ademe

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Linéaire de voirie disposant d'une limitation de vitesse à 30 km/h ou moins
- Evolution des parts modales vélo et marche sur le territoire
- Mesure de la fréquentation des axes structurants

Échéance :

1^{er} trimestre 2018

Type d'action :

Etude

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres /
Communes

Rôle du porteur :

Pilote

Partenaire(s) potentiel(s) :

Ademe / Département / Région
/ Associations / Bureaux
d'études / AURAN

Echelle de pertinence :

Commune(s)

Cible(s) prioritaire(s) :

Habitants / actifs / scolaires /
touristes

> **12 PACMA en 2017 /2018: Plusieurs besoins**

> **Contenu**

- Etat des lieux des voiries sur l'ensemble de la commune et des problèmes existants ou des souhaits des habitants et élus. Diagnostic des limitations de vitesses pratiquées et du stationnement vélo.
 - Déclinaison locale de la stratégie communautaire avec **hiérarchisation des voiries** et définition de la Stratégie de la commune.
 - Priorisation d'**aménagement cyclables**. Définition du niveau d'équipement souhaité en stationnement deux roues, notamment près des points de connexion au réseau de transport, et près des commerces et équipements.
 - **Plan piéton** du bourg ;
 - Réalisation d'un Plan d'Actions, avec propositions et chiffrages de **solutions techniques** adaptées à chaque axe (Chaussée à voie centrale banalisée, bandes, piste en site propre, bandes sur chaussée...), Propositions d'équipement en stationnements vélo, Vote d'un **Plan Pluriannuel d'Investissement**,
 - Planification d'actions de communication ;
 - Proposition d'emplacements réservés au PLUi pour les sites propres.
- > Peut-être complété par une étude poussée sur la circulation ou les entrées de bourg.



Objectifs :

Aménager 60 km d'itinéraire entre 2017 et 2026
Favoriser la mobilité douce entre bourgs pour les déplacements du quotidien

Contenu / modalités :

- Une prise de compétence est nécessaire et pourrait être effective avant le 1er janvier 2018 ;
- Des conventions de gestion déterminent les charges relevant des modes doux, de celles qui relèvent des véhicules à moteur sur les voiries communales ;
- Les itinéraires fléchés sur la période 2017-2021 sont les suivants : Treillières – Grandchamp-des-Fontaines / Sucé-sur-Erdre – Casson – Nort-sur-Erdre / Nort-sur-Erdre – Les Touches / Treillières – Vigneux-de-Bretagne / Nort-sur-Erdre – Petit Mars (itinéraires cofinancés via la convention Territoires à énergie positive pour la croissance verte)
- Les itinéraires fléchés sur la période 2022-2026 sont les suivants : Petit Mars – Saint-Mars-du-Désert / Héric – Blain par Notre-Dame-des-Landes et Fay-de-Bretagne / Sucé-sur-Erdre – Carquefou ;
- Une étude d'itinéraire est parfois nécessaire ;
- Une Déclaration d'Utilité Publique sera nécessaire sur le volet foncier pour atteindre ces objectifs.

Coût estimatif :

Dépenses d'investissement :

- PPI #1 : 2017 - 2021 : 1 million d'euros
- PPI #2 : 2022 - 2026 : 1 million d'euros

Recettes PPI#1 :

- Tepcv (2018-2021) : 210 K€
- Leader : montant à préciser
- Département : montant variable selon le Schéma Vélo départemental

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Linéaire d'aménagements cyclables d'intérêt communautaires réalisé
- Mesure de la fréquentation des axes structurants

Échéance :

2017-2026

Type d'action :

Aménagements

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres
(Commission Aménagement – services Technique et Mobilités)

Rôle du porteur :

Pilote

Partenaire(s) potentiel(s) :

Communes / Département / Région / Cerema

Echelle de pertinence :

Erdre & Gesvres

Cible(s) prioritaire(s) :

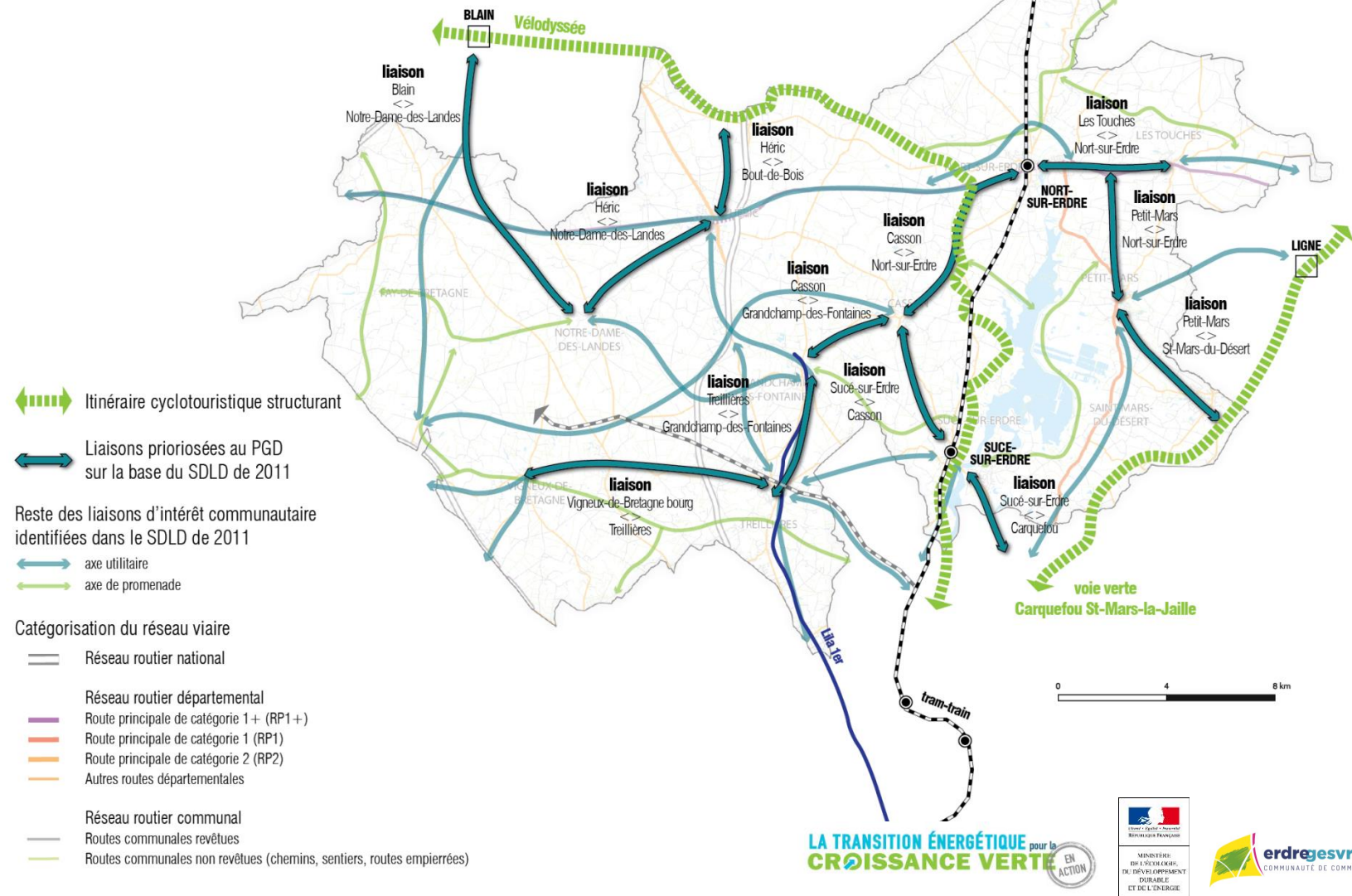
Habitants / actifs / scolaires / touristes



Schéma «cible» des itinéraires cyclables communautaires (horizon 2030)

Plan Global Déplacements d'Erdre et Gesvres

Juillet 2016 (sur la base du Schéma Directeur des Liaisons Douces de 2011)





Objectifs :

Structurer une politique "vélo" à l'échelle de la communauté de communes et donner de la visibilité à l'action Vélo par une communication aisée et fédératrice
Encadrer le soutien communautaire aux communes sur le développement du vélo

Contenu / modalités :

Le contenu du Plan Vélo est à déterminer collectivement. Un groupe de travail réunissant des élus et des services des communes et de l'intercommunalité pourra voir le jour pour travailler cette question. Voici quelques exemples :

- **Location de Vélos à assistance électrique avec option d'achat :**
 Il s'agit de proposer une location avec option d'achat. La collectivité pourrait acheter une flotte de vélos à assistance électrique prévoir des temps de maintenance une à deux fois par an ou chez un professionnel local, réaliser une charte de l'utilisateur et un règlement de service (qui, quoi, comment, combien)... ;
- Développement de la **pratique touristique du vélo** sur le territoire en s'appuyant notamment sur la Vélodyssée pour valoriser le territoire et les acteurs économiques ;
 - accompagner les professionnels à la labellisation Accueil vélo,
 - flécher et aménager des itinéraires vers les professionnels du territoire,
 - aménager des points de repos pour les cyclotouristes sur le territoire, soit sur la Vélodyssée, soit autour comme but de promenade ou boucle ;
- **Communication** autour de l'intérêt du vélo, vers le grand public, mais aussi vers des cibles particulières de la communication sur la mobilité (entreprise, école...), apports théoriques et veille nationale ;
- **Accompagnement financier des communes** sur les questions de mobilité active :
 - co-financement d'investissements ou équipements (stationnements vélos, abris vélos, point de gonflage, aire touristique, aménagements, radars pédagogiques...) favorables à la pratique du vélo,
 - conseil de projet et ingénierie, coordination interne de la politique vélo (foncier, financeurs) à l'interface des projets communaux ;
- **Coordination avec la politique foncière** du territoire, gestion des emplacements réservés PLUi, portage des études liées à la mise en œuvre de voies cyclables en site propre, conduite des enquêtes publiques et acquisitions foncières, coordination des études environnementales en lien avec le service technique.

Coût estimatif :

- Temps investi dans la réalisation du plan vélo

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Réalisation d'un Plan de communication,
- Nombre et montants de subventions attribuées
- Evolution de la part modale du vélo sur le territoire

Échéance :

2017-2021

Type d'action :

Aménagements / subventions / communication

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres
 (Commission Aménagement – services Finances et Mobilités)

Rôle du porteur :

Pilote

Partenaire(s) potentiel(s) :

Commune(s) / Ademe /
 Département / Région / Pays
 touristique / Associations

Echelle de pertinence :

Erdre & Gesvres

Cible(s) prioritaire(s) :

Habitants / actifs / scolaires /
 touristes

**Objectifs :**Développer l'usage des transports collectifs

Développer l'avantage compétitif du transport en commun sur les modes de transport motorisés individuels et promouvoir une simplification des titres de transport

Contenu / modalités :

La Communauté de communes d'Erdre & Gesvres n'a qu'une compétence limitée en transport en commun (Transport scolaire ; Transport à la demande).

Toutefois, sur le réseau de lignes régulières, les élus porteront les principes suivants :

- Promouvoir les échanges et rencontres entre les Autorités Organisatrices et entre les Autorités Organisatrices et les territoires ;
- Promouvoir une simplification et une uniformisation des titres de transport ;
- Promouvoir des liaisons directes tout en assurant la desserte de chaque centre-bourg ;
- Promouvoir une offre de type Lila Premier sur les lignes 10 et 60 ;
- Promouvoir une liaison efficace entre Blain, Fay-de-Bretagne et Saint-Herblain ;
- Promouvoir les accès différenciés en entrée de Nantes Métropole, notamment sur la RN 137, la RN 165, l'A811 et la Prairie de Mauves ;
- Promouvoir les améliorations de cadencement en heures de pointe sur les lignes 20, 71, 48 ;
- Promouvoir une liaison en transport en commun efficace en rocade de la Métropole, de Babinière à la Gare de Basse-Indre ;
- Améliorer les équipements et l'inter modalité des points de connexion (cf. fiche action #5).

Coût estimatif :

- Temps investi dans les échanges

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Comparaison du réseau 2016 avec le réseau 2030
- Evolution de la part modale des transports collectifs sur le territoire et du nombre de voyages réalisés
- Evolution de la part du motif « travail » des usagers des transports collectifs

Échéance :

2030

Type d'action :

Portage politique

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres
(Vice Présidents en charge des Mobilités)

Rôle du porteur :

Revendicateur

Partenaire(s) potentiel(s) :

Etat / Région / Nantes
Métropole / Pôle métropolitain /
EPCI voisines

Echelle de pertinence :

Département

Cible(s) prioritaire(s) :

Habitants / actifs / scolaires

**Objectifs :**

Organiser les points de connexion entre les différents modes de transport

Recenser et hiérarchiser les points de connexion

Equiper les points de connexion en lien avec les gestionnaires de voirie et Autorités de transport

Contenu / modalités :

- Cartographier les points de connexion TC-Vélo-Covoiturage ;
- Hiérarchiser les points de connexion avec des critères objectifs :
 - simple,
 - structurant,
 - gare, Pôle d'Echange Multimodal ;
- Etablir une stratégie d'équipement différenciée des points (abri vélo, préau vélo, service vélo, point stop, stationnement VL, aménagement aire d'attente, commerces, recharge véhicule électrique ?, wifi ?...);
- Echanger avec les autorités organisatrices sur les dessertes en transport collectifs des points de connexion extérieurs.

Coût estimatif :

- Stratégie et cartographie réalisées en interne et en concertation avec les communes dans le cadre des PACMA
- Acquisitions d'équipements et aménagements de voirie selon les capacités financières et la maîtrise d'ouvrage
- Recettes :
 - subventions sur les bornes de recharge de véhicule électrique
 - subventions départementales ou régionales

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Réalisation du diagnostic et de la stratégie d'équipement
- Nombre de places de stationnement vélo sur le territoire
- Nombre de places de stationnement VL supprimées

Échéance :

2021

Type d'action :

Etude / aménagements

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres

Rôle du porteur :

Pilote

Partenaire(s) potentiel(s) :

Commune(s) / Département / Région / Partenaires privés

Echelle de pertinence :

Commune(s)

Cible(s) prioritaire(s) :

Habitants / actifs / scolaires / touristes

**Objectifs :**

Porter et animer des actions d'Erdre et Gesvres en matière de transport et mobilité grâce à la création d'un poste de chargé de mission à temps plein (basé au siège)

Contenu / modalités :

- La mission de Conseil sera chargée des Plans de déplacements d'établissement scolaire, des plans de déplacement de parcs d'activités, de l'animation du Plan Vélo et de différentes actions sur la promotion de la mobilité durable visant l'atteinte des objectifs Mobilités du PCAET et du Plan Global de Déplacement ;
- Le CeM devra informer et inciter les entrepreneurs, les élus et chefs d'établissements à entrer dans la démarche ; Il devra fédérer et accompagner en vue de faire émerger des solutions opérationnelles, qu'il conduira ;
- Le CeM sera chargé du suivi des actions communales issues des « plans d'actions communales pour les mobilités actives » ;
- Le CeM sera chargé de l'évaluation des actions qu'il aura à mener (en réalisant le cas échéant des enquêtes qualitatives), dans le cadre d'un observatoire « mobilité du territoire ».

Coût estimatif :

- Poste de Conseiller en Mobilité chargé : entre 30 et 35K€ annuels
- Recettes : l'Ademe subventionne ce type de poste par convention de trois ans ainsi :
 - aide aux frais de mise en place du poste : jusqu'à 15K€
 - aide aux dépenses internes de personnel : forfait annuel de 24K€ par équivalent temps plein travaillé
 - aide aux dépenses externes (communication et sensibilisation) : Jusqu'à 70% des coûts éligibles, plafond annuel de 20K€ d'aide

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Respect des objectifs et échéances des actions du Plan Global de Déplacement
- Premier bilan à réaliser en 2020-2021

Échéance :

Septembre 2017

Type d'action :

Animation / étude / veille technique / subventions / suivi / aménagements

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres

Rôle du porteur :

Pilote

Partenaire(s) potentiel(s) :

Commune(s) / Ademe / Etat / Département / Région / Associations / Partenaires privés

Echelle de pertinence :

Erdre & Gesvres

Cible(s) prioritaire(s) :

Habitants / actifs / scolaires / touristes



Objectifs :

Contribuer à la bonne connaissance des habitants du territoire des différentes offres de transport

Contenu / modalités :

- Diagnostic de la manière actuelle de communiquer sur l'ensemble des offres avec les élus et techniciens en charge de la communication dans les communes ;
- Diagnostic des offres en lien avec les Autorités Organisatrices, les collectivités et associations porteuses ;
- Le Groupe Métier Communication doit être associé à la rédaction, la mise à jour et la communication du support ;
- Une version détaillée doit être à disposition des agents d'accueil des lieux recevant du public (accueils, CCAS, Maisons de l'emploi, etc.);
- Au-delà, la meilleure façon de faire vivre le Plan Global de Déplacement à l'avenir dans les documents de communication communaux doit être questionnée.

Coût estimatif :

- Frais d'impression et de distribution, le cas échéant : entre 4 et 10 K€
- Temps investi dans la préparation, la mise en forme, les mises en ligne et les mises à jour

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Production du guide
- Validité du guide en 2021

Échéance :

2019

Type d'action :

Production et mise à jour

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres

Rôle du porteur :

Pilote

Partenaire(s) potentiel(s) :

Commune(s) / Département / Région / Nantes Métropole / Associations

Echelle de pertinence :

Erdre & Gesvres

Cible(s) prioritaire(s) :

Habitants / actifs / scolaires / agents d'accueil



Objectifs :

Accompagner la communauté éducative vers une modification des comportements sur les trajets des scolaires

Contenu / modalités :

- Le Plan de Déplacements d'Etablissement scolaire vise à faire modifier durablement les modes de transport utilisés par les élèves pour se rendre à l'école en les manœuvrant à l'échelle de l'école, de la classe et de la famille :
- appel à manifestation d'intérêt auprès des collèges et des écoles du territoire ;
- création d'un Comité de Pilotage dans chaque établissement rassemblant élèves, parents, enseignants, direction, commune, (Département) ;
- diagnostic des pratiques des élèves par voie d'enquête interne ;
- quels sont les freins, quelles sont les solutions ? ;
- travail à un plan d'actions ; dans la classe, dans l'école, dans la rue ;
- mise en œuvre des actions ;
- évaluation des pratiques des élèves.

Coût estimatif :

- Temps investi dans la préparation, les réunions, l'accompagnement du plan d'actions
- Supports événementiels, de communication potentiellement subventionnés par l'Ademe

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Nombre d'établissements engagés dans la démarche
- Taux d'achèvement des actions à l'année « n+2 »
- La part modale des modes actifs des élèves et enseignants des établissements scolaires engagés dans la démarche

Échéance :

2017-2021

Type d'action :

Etude / animation

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres
(Comité de Suivi Transport)

Rôle du porteur :

Pilote

Partenaire(s) potentiel(s) :

Commune(s) / Département /
Région / Académie de Nantes /
Etablissements scolaires /
Parents d'élèves / Associations /
Prévention routière /
Gendarmerie

Echelle de pertinence :

Commune(s)

Cible(s) prioritaire(s) :

Scolaires / Familles



Objectifs :

- Travailler à de futurs comportements vertueux des habitants
- Constituer des outils pédagogiques pour un cursus scolaire complet sur les questions de mobilité

Contenu / modalités :

- Cerner le contenu pédagogique avec l'Académie de Nantes et les Services de Conseil en énergie et en accessibilité pour en cerner l'étendue et les cycles cibles ;
- Appel d'offres vers le monde associatif ou travail interne :
 - en vue d'établir le cadre d'interventions en classe,
 - en vue de réaliser les interventions en classe ;
- Appel à manifestation d'intérêt auprès des enseignants et directions de collèges et écoles du territoire pour des sites pilotes.

Coût estimatif :

- Temps investi dans les réunions, la préparation du contenu pédagogique, les créations de supports, les animations de démarches intercommunales ou interclasses (challenges)
- Supports pédagogiques
- Cadeaux aux classes ou aux élèves les plus vertueux

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Evolution du nombre de classes engagées dans la démarche chaque année

Cursus Education à la Mobilité Durable

Histoire des transports
Effet de serre et dérèglement climatique
Santé et mobilité
Questions énergétiques

Handicap et accessibilité
Choix du mode de déplacement
La Sécurité Routière du cycliste et du piéton
Train, tram, bus : comment on fait ?

Ma ville et le transport en commun
Mon Chemin de l'école
La sécurité devant mon école

Échéance :

Septembre 2018

Type d'action :

Animation

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres
(Comité de Suivi Transport)

Rôle du porteur :

Animateur

Partenaire(s) potentiel(s) :

Commune(s) / Département /
Région / Académie de Nantes /
Etablissements scolaires /
Ecopôle / Prévention routière

Echelle de pertinence :

Erdre & Gesvres

Cible(s) prioritaire(s) :

Scolaires

**Objectifs :**

Réaliser des Plans de Déplacements Inter-Entreprises et mobiliser les employeurs des parcs d'activités en vue de modifier les parts modales des trajets domicile-travail

Contenu / modalités :

- D'ici 2018 : travailler sur le risque Trajet Travail et les démarches RSE pour mobiliser les employeurs intéressés, puis définir avec eux la méthode et les incitations à la mobilité durable à mettre en œuvre, rédiger une charte d'engagements ;
- Avant Juin 2020 : mise en œuvre de la démarche sur le parc d'activités de Ragon en tant que site pilote ;
- Mise en œuvre de la démarche sur les parcs d'activités Erette – Grand'Haie et Billiais – Deniaud / 4 Nations.

Coût estimatif :

- Temps investi dans les réunions, la préparation du contenu, les créations de supports, les animations de démarches collégiales (challenges, speed datings...)
- Bureau d'étude AMO
- Supports, y compris numériques
- Cadeaux aux employés ou entreprises les plus vertueuses
- Eventuels investissements (vélos, véhicules partagés, recharge électrique, etc.)

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Réalisations de travaux d'aménagements de voirie dans et autour des parcs d'activités engagés dans la démarche
- Evolution du réseau de transport en commun dans les parcs d'activités
- Evolution des parts modales des déplacements domicile-travail des parcs d'activités engagés dans la démarche
- Nombre de correspondants PDIE dans les entreprises

Échéance :

2018-2020

Type d'action :

Etude / animation / aménagements

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres
(Vice-Présidents en charge du Développement économique et des Mobilités)

Rôle du porteur :

Pilote

Partenaire(s) potentiel(s) :

Chefs d'entreprise / Clubs
d'entreprises / CARSAT / CCI /
Commune(s) / Département /
Région / Bureaux d'études

Echelle de pertinence :

Erdre & Gesvres

Cible(s) prioritaire(s) :

Actifs

**Objectifs :**

Réaliser un Plan de Déplacements d'Administration (obligation réglementaire) en vue d'enclencher une dynamique visant à modifier les parts modales des trajets domicile-travail

Contenu / modalités :

- Définition de la méthode et des incitatifs mobilisables ;
- Structurer la démarche autour d'agents volontaires et des partenaires dans un comité de pilotage ;
- Fixer des objectifs et dresser un plan d'actions ;
- Organiser des actions de sensibilisation et d'animation du dispositif ;
- Faire le bilan aux années « n+1 » et « n+2 ».

Coût estimatif :

- Temps investi dans les réunions, la préparation du contenu, les créations de supports, les animations ;
- Cadeaux aux employés les plus vertueux
- Eventuels investissements (vélos, stationnement vélos, panneaux covoiturage, véhicules électriques, borne de recharge électrique, etc.)

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Réalisation d'aménagements en faveur des modes actifs
- Evolution des parts modales des déplacements domicile-travail de la Communauté de communes

Échéance :

2017-2018

Type d'action :

Etude / animation /
aménagement

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres

Rôle du porteur :

Pilote

Partenaire(s) potentiel(s) :

Département / Région /
Bureaux d'études

Echelle de pertinence :

Erdre & Gesvres

Cible(s) prioritaire(s) :

Actifs

**Objectifs :**

Porter la vision du territoire dans les discussions sur l'axe départemental RP1+ auprès des gestionnaires

Contenu / modalités :

- Promouvoir un passage de l'axe RP1+ avec contournements au plus près des bourgs d'Héric et Fay-de-Bretagne en vue de limiter le trafic de transit actuellement constaté (cf. étude de faisabilité et d'opportunité RN137-RN171 menée conjointement par la DREAL et le Département) ;
- Promouvoir la réalisation des déviations de Nort-sur-Erdre et de Les Touches pour apaiser l'ambiance routière des centre-bourgs ;
- Promouvoir les aménagements en faveur du deux roues sur les axes structurants neufs.

Coût estimatif :

- Temps investi dans les échanges
- Fonds de concours potentiels sur les aménagements de voiries communales favorisant la pratique des modes actifs

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Réalisation des études, des travaux

Échéance :

2030

Type d'action :

Portage politique

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres / Communes concernées

Rôle du porteur :

Revendicateur

Partenaire(s) potentiel(s) :

Commune(s) / Département / Etat

Echelle de pertinence :

Département

Cible(s) prioritaire(s) :

Habitants / actifs / scolaires / touristes

**Objectifs :**

Favoriser la mise en relation des conducteurs seuls et des passagers

Contenu / modalités :

- S'inscrire dans les démarches de développement du covoiturage de la Région, du Département, du Pôle Métropolitain et de Nantes Métropole ;
- Définir les types de déplacements en voiture solo cibles du covoiturage quotidien ;
- Participer à la conception et à la mise en place des outils de mise en relation des passagers et conducteurs en lien avec l'Autorité de gestion :
 - des outils numériques, et / ou des outils physiques (exemple d'ECOV : borne connectée de covoiturage avec panneaux à message variable indiquant la destination souhaitée par l'utilisateur sur le principe de l'auto-stop) ;
- Promouvoir autant que faire se peut des outils numériques existants et des incitatifs.

Coût estimatif :

- Temps investi dans les échanges, et investissement le cas échéant

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Participation à la réalisation d'un diagnostic des pratiques et de la stratégie

Échéance :

2017-2021

Type d'action :

Etude / animation

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres
(Commission Aménagement – services Finances et Mobilités)

Rôle du porteur :

Animateur

Partenaire(s) potentiel(s) :

Commune(s) / Département /
Partenaires privés ?

Echelle de pertinence :

Département

Cible(s) prioritaire(s) :

Habitants / actifs

**Objectifs :**

Définir les sites les plus propices à l'installation de bornes de recharge de véhicule électrique en fonction des cibles d'usagers
Mettre en œuvre le programme d'implantation pour les lieux prioritaires

Contenu / modalités :

- Définir les besoins potentiels des usagers à satisfaire (bornes simple, rapide, très rapides) ;
- Travail sur la complémentarité de l'offre du SYDELA : déterminer avec chaque Maire les emplacements à privilégier en fonction des cibles d'usagers et du programme du SYDELA ;
- Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Communauté de communes.

Coût estimatif :

- Investissement en borne et coût d'implantation et de raccordement
- Subvention TEPCV de 113 K€ sur une base de 150 K€ de dépenses éligibles

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques implantées
- Taux d'utilisation et de rotation des bornes de recharge implantées

Échéance :

2017 - 2020

Type d'action :

Etude / Aménagement

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres (Commission Aménagement)

Rôle du porteur :

Pilote

Partenaire(s) potentiel(s) :

Commune(s) / SYDELA

Echelle de pertinence :

Commune(s)

Cible(s) prioritaire(s) :

Habitants / actifs / touristes

**Objectifs :**

Apporter une contribution stratégique aux élus en charge du PLUi sur les aspects de planification de la mobilité
Apporter des éléments permettant aux bureaux d'études en charge du PLUi d'approfondir les questions de mobilité

Contenu / modalités :

- Traduction des enjeux du PGD dans les orientations du PLUi (donner envie d'aller à pied et à vélo, accompagner le développement des transports collectifs, changer notre culture de la mobilité) dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les déplacements ;
- Inscription au PLUi d'une nomenclature commune de hiérarchisation du réseau routier* (en et hors agglomération) en vue de proposer une stratégie de modération des vitesses cohérente sur le territoire ;
- Inscription au PLUi de la mise en place d'études préalables synthétiques sur les questions de mobilité à réaliser par les aménageurs pour toute nouvelle opération (avec une taille critique : nombre de lots ou de m²), dans le but notamment de mieux intégrer les problématiques de déplacement dans les aménagements ;
- Encadrement des pratiques de stationnement voiture et vélo des constructions nouvelles dans le règlement du PLUi (collectifs, individuel, équipements publics, commerces) ;
- Réservation d'emplacements réservés pour le vélo ou les piétons dans les plans de zonage du PLUi.

Coût estimatif :

- Temps investi dans les échanges

Indicateur(s) de suivi de l'action :

- Participation à la définition du PADD, du règlement général, des plans de zonage et des OAP

Échéance :

2017-2018

Type d'action :

Etude

Porteur(s) envisagé(s) :

Erdre & Gesvres

Rôle du porteur :

Pilote

Partenaire(s) potentiel(s) :

Commune(s) / Personnes publiques associées

Echelle de pertinence :

Erdre & Gesvres

Cible(s) prioritaire(s) :

Habitants / actifs / scolaires / touristes

**cf. page 19 de la stratégie*

Wilfried BRAUD 2018

**Pour télécharger le Plan Global de
Déplacement :**

**[http://www.cceg.fr/grands-
projets/deplacements-queelles-solutions-
pour-demain-391.html](http://www.cceg.fr/grands-projets/deplacements-queelles-solutions-pour-demain-391.html)**